

COMMUNE DE BRICQUEVILLE-LA-BLOUETTE

**DELIBERATION N° DEL2024/12/19-01**  
**Du conseil municipal du 19 décembre 2024**

Date de convocation : 13 décembre 2024

Date d'affichage de la liste des délibérations : 26 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 décembre à 20 heures, le Conseil municipal de Bricqueville-la-Blouette légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rodolphe JARDIN, Maire.

Accusé de réception en préfecture  
N° 20241219-DEL20241219-01-DE  
Date de télétransmission : 26/12/2024  
Date de réception préfecture : 26/12/2024

Etaient Présents : Messieurs JARDIN Rodolphe, AUBIN Luc, CHATELLIER Julien, COUILLARD Arnaud, DEROUET Richard, ÉDINE Pierre, FANFANI Antoine, Mesdames, GALMEL Isabelle, LECONTE Marie-France, LERAUX Muriel, JOUANNE Lydie, MALERBA Lydie, YBERT Sandra.

Formant la majorité des membres en exercice

Absent(s) excusé(s) : Madame FORNERET Sarah qui donne pouvoir à Monsieur JARDIN Rodolphe, Madame ROUCHERE Anne-Marie qui donne pouvoir à Madame GALMEL Isabelle

Absent(s) : non excusés :

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice : 15		
Présents : 13	Absents : 2	Procurations : 2
Votants : 15		

Madame Isabelle GALMEL a été élue secrétaire, conformément à l'article L.2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2024**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2024 ;

**CONSIDÉRANT QU'UNE** copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 21 novembre 2024 a été préalablement remise aux membres du Conseil municipal qui reconnaissent en avoir pris connaissance ;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de M. Rodolphe JARDIN, Maire.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal **APPROUVENT** le contenu du procès-verbal.

La secrétaire de séance  
Isabelle GALMEL



Le Maire  
Rodolphe JARDIN



Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

Acte rendu exécutoire après transmission à la Sous-Préfecture le 26 DEC. 2024

Publication sur le site internet le 26 DEC. 2024